



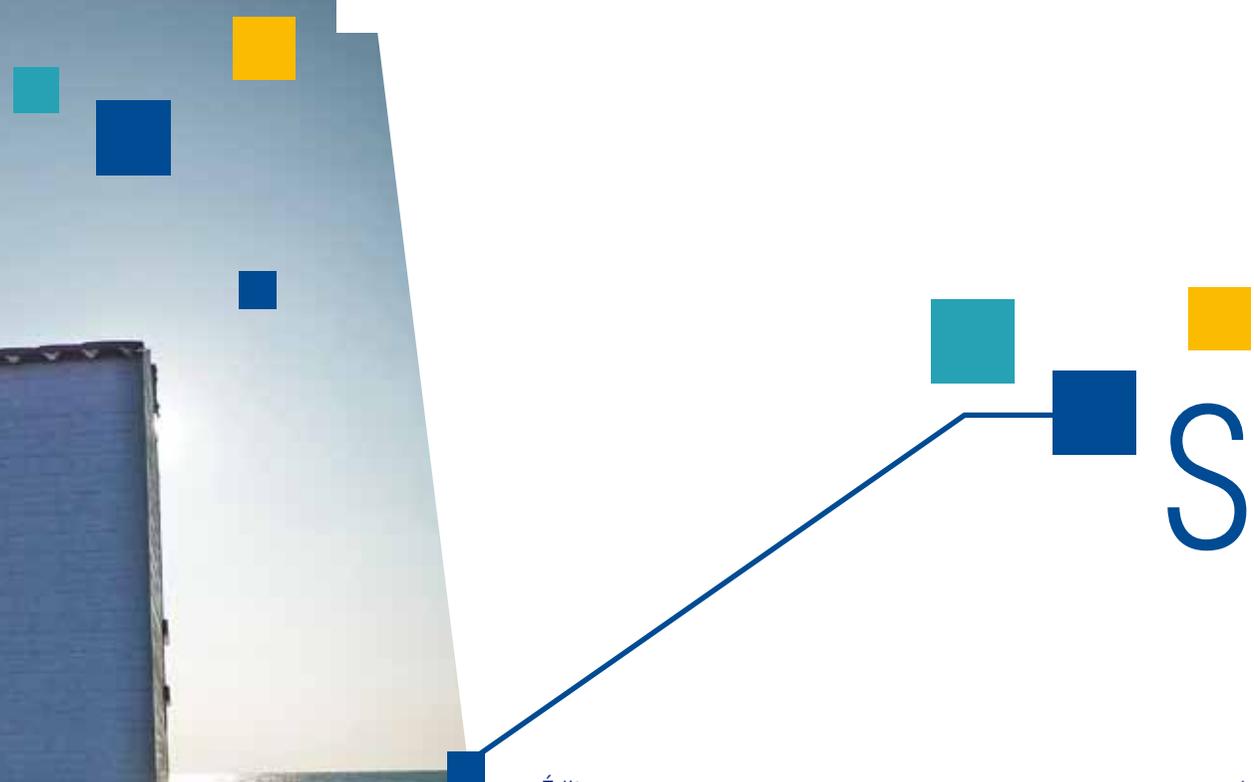
RAPPORT D'ACTIVITÉ

POUR L'ANNÉE 2010

CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

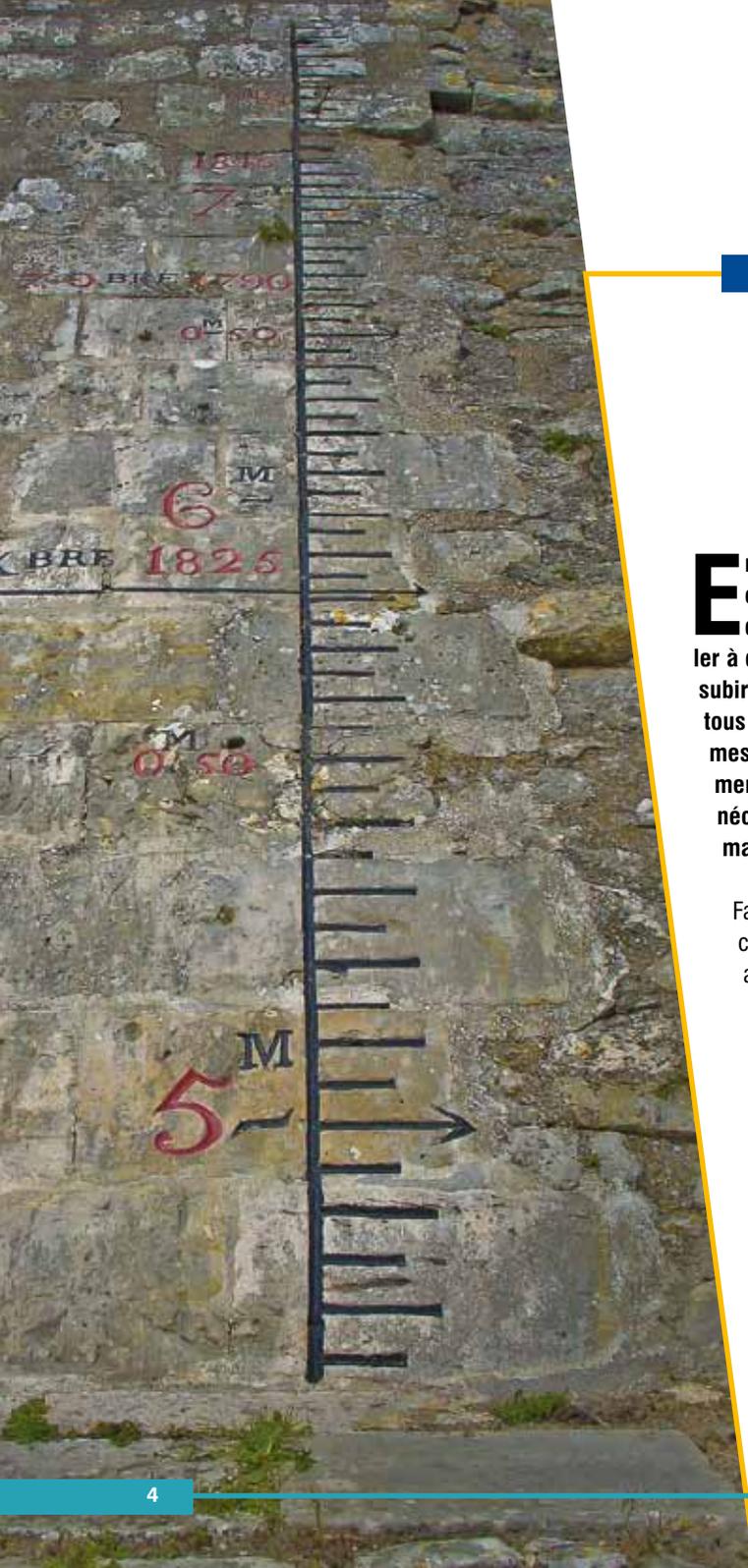
Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk



SOMMAIRE

SOMMAIRE

Édito	p. 4
2010, en quelques faits marquants	p. 6
Composition de l'association	p. 7
Fonctionnement de l'association	p. 8
Actions techniques	p. 9
Relais des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances nationales et européennes	p. 12
L'équipe technique	p. 13
Rapport financier	p. 14



ÉDITO

En 2010, nous pensions n'avoir qu'à commémorer les grandes crues de 1910 sur la Seine et de 1940 sur la Garonne : les drames de Xynthia et de la Dracénie sont venus nous rappeler à quel point nos territoires sont vulnérables et mal préparés à subir des inondations. Je ne peux que m'associer à la douleur de tous ceux qui ont été frappés par ces événements et à celle de mes collègues élus de ces territoires. Ces événements confirment notre association dans sa conviction qu'il est urgent et nécessaire d'anticiper dès maintenant ces conséquences dramatiques pour les personnes et pour l'économie.

Faire connaître et anticiper les conséquences des inondations, c'est la priorité que nous nous sommes donnée lorsque nous avons décidé de faire monter en puissance le CEPRI comme association nationale, à la faveur de cinq dynamiques :

- la mise en œuvre de la **directive inondation** où nous travaillons à sensibiliser nos partenaires, à anticiper la concertation sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et à construire la stratégie nationale ;
- le **plan gouvernemental post-Xynthia** : le courrier que j'ai proposé aux autres associations nationales d'envoyer au Premier Ministre, début mars, a fait évoluer le plan et a mis en place une réflexion sur la **gouvernance nationale** de la prévention de l'inondation ;

- le groupe de travail de **parlementaires volontaires** sur le cadre d'intervention des collectivités territoriales vis-à-vis des **digues de protection** : suite à la restitution faite au Sénat en mars 2010, le groupe s'est réuni en juillet et novembre 2010 puis janvier 2011 pour examiner les conclusions de nos trois années de travail et soumettre un rapport au Gouvernement et au Parlement ;
- l'élaboration de la démarche d'**aide à la décision, utilisant l'analyse coût-bénéfice** : le CEPRI a suivi les sites pilotes qui ont testé ce nouvel outil national et contribué à construire un discours permettant de mieux comprendre le bien-fondé de cette démarche ;
- la préparation de l'**appel à projet, Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** : le CEPRI a porté une part importante du cahier des charges pour les PAPI et un réseau des porteurs actuels ou potentiels des PAPI s'est mis en place autour de réunions d'échanges.

Notre existence aux côtés des associations nationales de collectivités et de l'État s'avère indispensable et fructueuse, comme le traitement du plan post-Xynthia l'a révélé ; les associations trouvent auprès du CEPRI une expertise et une connaissance de la problématique qui ouvrent des portes ; l'État s'exerce à une collaboration nécessaire avec les collectivités territoriales. C'est pour ce rapprochement indispensable que j'ai créé le CEPRI et je souhaite que nous continuions dans ce sens.

2010 nous confirme aussi dans le besoin de développer encore des outils et des savoir-faire pour concevoir un aménagement du territoire mieux adapté aux conséquences dommageables des inondations. Notre travail pilote s'est développé dans cinq directions :

- les **plans de continuité des services et des activités** des collectivités ont beaucoup progressé via l'accompagnement méthodologique proposé à quatre partenaires : l'Agglo d'Orléans, les départements du Loiret et du Val-de-Marne et les Grands Lacs de Seine ;
- dans la suite de la publication, en juin 2010 du guide sur la vulnérabilité d'un bâtiment et du rapport "Un logement zéro dommage est-il techniquement, économiquement et socialement possible ?", le CEPRI a mobilisé le Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) pour constituer un groupe de travail national qui définit un **référentiel technique pour rendre résilientes des constructions existantes** ;
- un argumentaire sur la nécessité de concevoir des **quartiers résilients** a été développé avec le MEDDTL, des collectivités porteuses d'un projet d'Écocités et des professionnels (agences d'urbanisme, architectes) ;
- une dizaine de démarches proposant aux **entreprises de réduire leur vulnérabilité** et de s'adapter aux conséquences négatives des inondations ont fait l'objet d'une analyse poussée qui sera publiée début 2011 ;

- les **déchets post-catastrophe** font l'objet d'un travail original avec un groupe d'experts et l'ADEME sur le site pilote proposé par l'Agglo d'Orléans.

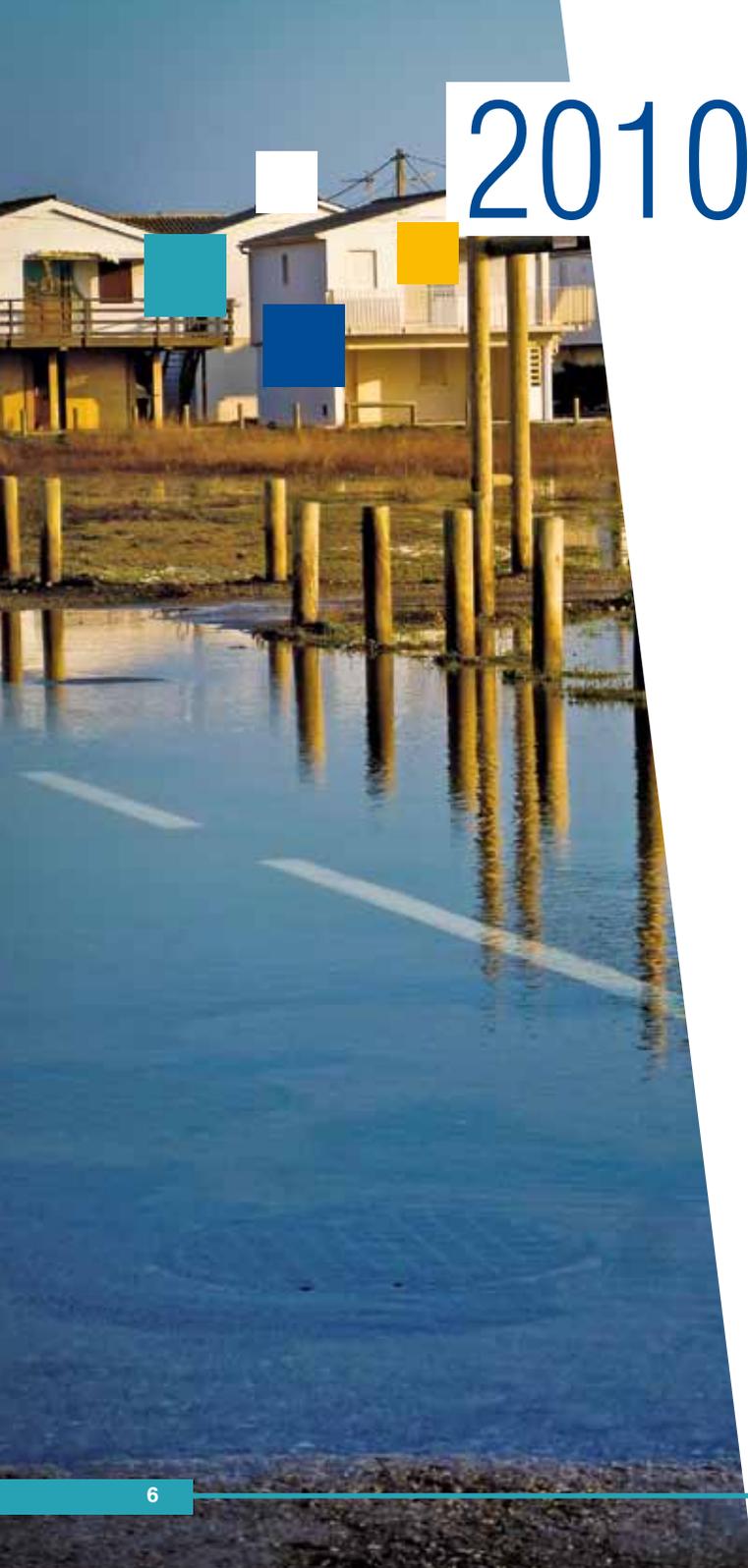
Tout ceci montre combien nous continuons à développer des territoires de plus en plus vulnérables à l'inondation. De nombreux projets comme ceux que portent certaines Écocités et certains Écoquartiers en zone inondable doivent devenir de vrais laboratoires de l'adaptation de nos villes aux conséquences dommageables des inondations que la Directive européenne nous conseille judicieusement de réduire. Il nous faut agir ensemble pour ne pas compromettre la compétitivité et l'attractivité de notre pays, de ses territoires et de toute son économie.

Avec douze nouveaux membres, dont deux associations nationales et 15 % supplémentaires de subventions apportées par nos partenaires, l'année 2010 me donne des preuves de la nécessité de l'existence du CEPRI qui répond à une attente réelle des collectivités de terrain.

Aussi j'invite les communes, les agglos, les départements, les régions et tous les syndicats de collectivités concernés par l'inondation à nous rejoindre, car 2011 va être l'année au cours de laquelle nous allons nous concerter avec l'État pour définir les "territoires à risque important" de la directive et sélectionner les premiers PAPI de nouvelle génération : ce sont des défis que nous relèverons mieux tous ensemble.



Éric Doligé,
Président du CEPRI
Sénateur
Président du Conseil général du Loiret



2010, EN QUELQUES FAITS MARQUANTS

- Douze nouveaux membres, dont deux associations nationales (AFPCN et FNCCR), huit intercommunalités, syndicats mixtes ou ententes interdépartementales (SIADEM, SMMAR, IIBRBS, SYMSAGEB, syndicat mixte SCOT Sud du Gard, syndicat du Gard rhodanien, SIBVAM et SYMADREM) et deux communes (Petit-Noir et Nantes).
- La constitution du réseau PAPI, quatorze adhésions et deux journées d'échanges, l'une sur les démarches de réduction de la vulnérabilité des entreprises et l'autre sur l'utilisation de l'analyse coût-bénéfice.
- Un courrier commun adressé au 1^{er} Ministre, le 10 mars 2010, avec l'appui de neuf présidents d'associations nationales de collectivités territoriales (AMF, ADF, AMRF, ANEL, ANEM, APVF, Éco maires, FMVM et FNCCR).
- La participation aux trois auditions post-Xynthia portées par l'État, l'Assemblée nationale et le Sénat pour tirer les leçons de cet événement dramatique.
- Le suivi attentif de l'élaboration du plan proposé par l'État pour le faire évoluer d'un plan digues à un plan submersions rapides (submersions marines, crues soudaines et ruptures de digues).
- De nombreuses sollicitations médiatiques : plus de cinquante contacts avec des journalistes, dix participations à des émissions TV (France 2, France 3, France 5, TF1, LCI, M6, Public Sénat et LCP Assemblée nationale...), six interviews dans le cadre d'émissions radio (France Inter, Radio France Internationale, RTL, radio classique, RCF, Europe 1...), une vingtaine de citations du CEPRI dans les journaux (le Figaro, les Échos, Le Monde, France Soir, Libération, Maires de France, le Nouvel Économiste, le Courrier des maires...).
- La participation comme force de proposition au sein du groupe de travail du COPRNM sur la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.
- La contribution à la mise en place d'un dialogue État-associations nationales de collectivités pour réfléchir à la gouvernance à mettre en œuvre suite au plan submersions rapides et à la transposition de la directive inondation.
- Trois publications : un rapport "Un logement "zéro dommage" face au risque d'inondation est-il possible ?" et deux nouveaux guides, "Le bâtiment face à l'inondation : diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité" et "Les digues de protection contre les inondations : la mise en œuvre de la réglementation issue du décret n° 2007-1735 du 11/12/2007".
- Une nouvelle plaquette de présentation du CEPRI illustrée par les témoignages de sept de nos membres.
- Deux manifestations organisées par le CEPRI réunissant chacune une cinquantaine d'acteurs de terrain et de représentants des associations nationales, l'une le 31 mars 2010 au Palais du Luxembourg sur le thème de l'évolution du statut et du financement des digues, l'autre, le 17 novembre 2010, en présence de l'État sur le thème de la gouvernance et de la concertation dans le cadre de la gestion des inondations.
- La participation à plus d'une trentaine de manifestations : présence de notre président à la manifestation "Risque et Secteur public", au Congrès des maires de France et au salon Prévenirisq au Parc floral ; présence de l'équipe aux ateliers du développement durable à Orléans, aux colloques organisés par l'AFPCN, au congrès de l'ANEL, à la réunion de la fédération des SCOT, au séminaire de l'eau en Gironde, au colloque à Narbonne sur les digues, au 10 ans de la MRN, au séminaire ACB à Valence...

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

Président

M. Éric Doligé, *président du Conseil général du Loiret, sénateur*

Vice-président

M. Gérard Seimille, *conseiller général du Val-d'Oise, président de l'Entente Oise-Aisne, AF-EPTB*

Vice-président

M^{me} Marie-France Beaufiles, *maire de St-Pierre-des-Corps, sénatrice, AMF*

Trésorier

M. Christian Braux, *vice-président de l'Agglo Orléans Val-de-Loire, maire de Saint-Cyr-en-Val*

Secrétaire

M^{me} Anne d'Aux, *conseillère municipale de la ville d'Orléans*

Administrateurs

M. Alain Kerbriand-Postic, *vice-président du Conseil général d'Indre-et-Loire*

M. Jean Germain, *président de l'EP Loire, maire de Tours*

M. Vanik Berberian, *président de l'Association des maires ruraux de France et maire de Gargilasse-Dampierre*

M. Daniel Marcovitch, *conseiller de Paris, 1^{er} vice-président de IIBRBS*

M. Xavier Dugouin, *président du SIARCE*

M. Alain Chambard, *président du SIARV*

AUTRES MEMBRES

Agglomération de Nevers, Assemblée des départements de France (ADF), Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), Commune de Petit-Noir, Conseil général des Pyrénées-Orientales (66), Conseil général du Cher (18), Conseil général du Gard (30), Conseil général du Val-de-Marne (94), Conseil régional du Centre, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Mission risques naturels (MRN), Syndicat du bassin versant Artigue Maqueline (SBVAM), Syndicat du bassin versant de l'Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS), Syndicat du Vistre, Syndicat intercommunal d'assainissement et de défense contre les eaux du Marmandais (SIADÉM), Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (SMMAR), Syndicat mixte du SAGE du Boulonnais (SYMSAGEB), Syndicat mixte du SCOT Sud Gard, Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM), Syndicat mixte pour l'aménagement des bassins versants du Gard rhodanien, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'eau et de l'espace (SYMAGE), Ville de Nantes.

VIE DE L'ASSOCIATION

Deux conseils d'administration :

- le 31 mars 2010,
- le 21 septembre 2010.

Une assemblée générale ordinaire :

- le 17 novembre 2010.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

■ Une nouvelle organisation de l'équipe

L'équipe s'est restructurée, deux directeurs adjoints ont été nommés pour mettre en place un pôle d'analyse et de réflexion autour du directeur et faire face à la montée en puissance du rôle national de l'association. Deux chargés de mission, deux chargés de projets et une assistante viennent compléter l'équipe, qui a connu un renouvellement de près d'un tiers de ses membres au cours de l'année 2010.

Le CEPRI couvre les compétences suivantes : aspects réglementaires, juridiques et administratifs, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes, des biens, des activités, des équipements et des territoires, économie, stratégie, communication, formation, animation de réseaux.

■ Douze nouveaux membres et un budget excédentaire

Fin 2010, le CEPRI comprend 34 membres. Onze conventions ont été signées pour un montant de 570 582 euros. Les cotisations pour l'année 2010 s'élèvent à 52 000 euros. Le budget 2010 présente un excédent de 114 K€, qui vient combler, comme prévu, le déficit constaté fin 2009 à hauteur de 63 K€ et renforcer un fonds associatif pour le porter à un montant, raisonnable, de 262 K€ (soit l'équivalent de cinq mois de fonctionnement de la structure).

■ Une montée en charge en tant qu'association nationale

La réflexion sur la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation initiée par le groupe de travail du COPRNM présidé par Éric Doligé et la préparation de la concertation autour de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation prévue par la Loi portant engagement national pour l'environnement (LENE) ont conduit le CEPRI à interpeller l'État pour réfléchir avec les associations nationales de collectivités à une gouvernance nationale de la prévention des inondations opérationnelle, centrée sur les acteurs qui financent et portent les actions sur le terrain.

Les drames liés à la tempête Xynthia et aux inondations de la Naturby et de l'Argens (Var) ont conduit le CEPRI à être sollicité à de nombreuses reprises pour son expertise, son analyse et sa connaissance large de la problématique des inondations. La sollicitation médiatique s'est accompagnée de la présence du CEPRI dans l'ensemble des auditions des missions mises en place au lendemain des événements liés à Xynthia : la mission État a auditionné le directeur du CEPRI et ses deux adjoints, le 1^{er} avril. Le CEPRI a inauguré les auditions au Sénat le 7 avril et, enfin, Éric Doligé a été auditionné le 1^{er} juin à l'Assemblée nationale.

Dans ce contexte particulier, le CEPRI a su montrer l'intérêt et l'apport d'une association nationale experte sur la question des inondations en défendant les intérêts des collectivités territoriales et en réagissant rapidement à l'ensemble des propositions de l'État.

Ainsi, le CEPRI a proposé un courrier à l'ensemble des associations nationales de collectivités territoriales après l'annonce, par le Président de la République, d'un plan digues, à destination du Premier Ministre, invitant l'État à travailler en partenariat avec les collectivités territoriales. Des réunions de concertation ont été organisées par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable afin de prendre en compte l'avis des associations nationales : ce travail a conduit l'État à faire évoluer le plan digues en un plan national submersions rapides.

ACTIONS TECHNIQUES

■ Participation à l'élaboration des outils liés à la mise en œuvre de la directive inondation

Le CEPRI a suivi l'élaboration des décrets d'application de la loi du 10 juillet 2010 portant engagement pour la protection de l'environnement (LENE ou Grenelle 2) et a pu exprimer un avis lors de leur présentation au Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM).

Le groupe de travail du COPRNM, que préside Éric Doligé, a proposé une démarche pragmatique pour fonder les bases de la stratégie nationale arrêtée par l'État.

Le CEPRI a obtenu de l'État de suivre le travail que celui-ci conduit en interne pour définir la méthode de réalisation de l'Évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Ce rapprochement se révèle bénéfique pour mieux anticiper les difficultés qui pourraient se faire jour lors de la publication des 1^{ers} résultats et à l'occasion de l'appropriation par les collectivités territoriales. Le CEPRI a engagé la réflexion sur les événements qui engendreraient des conséquences de niveau national ou européen, aspect novateur et important de cette évaluation nationale.

■ Définition de stratégies locales intégrant un développement durable des territoires

Le CEPRI a accompagné les réflexions de ses membres et de ses partenaires pour définir des stratégies locales comprenant une adaptation des territoires. Une telle vision, qui anticipe la mise en œuvre de la directive inondation, a cheminé lors des journées de plateforme inondation organisées par l'Établissement public Loire le 11 février et le 24 novembre et lors de la démarche "Grande Seine 2015" portée par le Conseil général de Seine-Maritime, le 2 décembre.

■ Sensibilisation des élus aux conséquences d'une inondation

Il s'agit d'un axe essentiel détecté par le CEPRI : sensibiliser les élus sur les conséquences négatives des inondations et leur

permettre de comprendre et d'anticiper les futurs outils contenus dans la directive inondation. Une première étape du travail a démarré consistant à identifier l'ensemble des conséquences "négatives" que peuvent avoir les inondations sur la vie des territoires à partir de l'expérience de collectivités ayant été sinistrées ; lors d'une deuxième étape, une analyse des outils existants à disposition des élus locaux sera effectuée et présentée de façon novatrice, permettant au final la rédaction d'un "Guide à l'attention du maire".

Le CEPRI a participé au comité de pilotage mis en place par les Grands Lacs de Seine pour préparer, au sein du salon Prévirisq du 21 au 23 septembre, des ateliers abordant les aspects permettant à un élu de mieux appréhender les conséquences négatives des inondations et la nécessité pour lui d'agir sur son territoire.

■ Accompagnement des porteurs de PAPI

Après le séminaire national qui a dressé un bilan conjoint avec l'État en novembre 2009, le CEPRI a poursuivi sa collaboration avec le Ministère de l'Écologie pour préparer le nouveau dispositif PAPI, en contribuant au cahier des charges, à la définition des critères de labellisation et à la structuration du pilotage national. Le CEPRI a également relayé les observations des acteurs de terrain auprès du Ministère de l'Écologie concernant les dispositifs PAPI et Plan submersions rapides, au cours de la consultation publique de l'automne. Après avoir défini et testé les attendus courant 2009 avec des PAPI volontaires, le CEPRI a "officialisé" en 2010 un réseau d'échanges à destination des techniciens des structures porteuses d'un PAPI. Ce réseau comprend quatorze membres et s'est réuni à deux reprises pour échanger sur les thèmes de la réduction de la vulnérabilité des activités économiques face au risque inondation et sur l'analyse coût-bénéfice. Le CEPRI continue également d'être présent sur le terrain, en allant à la rencontre des acteurs du terrain (ville

de Nîmes, syndicat du bassin du Lez, EPTB Vilaine, Institution interdépartementale du bassin de l'Orne, Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe...).

■ Mise au point d'une méthode d'analyse coût-bénéfice standard (ACB) et test sur des sites pilotes

La Directive européenne 2007/60/CE recommande la mise en œuvre d'outils d'analyse économique pour le choix des mesures de prévention des inondations à mettre en œuvre. Dès 2008, le CEPRI avait développé ce thème en inventoriant les pratiques françaises et européennes en la matière à travers deux manuels. Début 2010, s'est achevée la rédaction d'une méthode de mise en œuvre d'analyse coût-bénéfice pour des projets d'ouvrages hydrauliques, intéressant tout particulièrement les porteurs de PAPI dans un contexte de lancement du nouvel appel à projets PAPI labellisés. Le partenariat mis en place par le CEPRI a compris un test de l'outil sur un bassin versant du Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) pour en retirer des premiers enseignements intéressants tant sur l'application même de la méthode que sur l'interprétation des résultats et l'accompagnement de l'EPTB Charente dans une démarche similaire.

■ Mise au point d'une méthode d'analyse multicritères (AMC) des projets de prévention

Dans la continuité des travaux menés avec le ministère, sur l'ACB, le CEPRI est engagé auprès du Commissariat général au développement durable (CGDD), sous pilotage de la Direction générale de prévention des risques (DGPR), dans la réalisation d'un cahier des charges destiné aux maîtres d'ouvrage et d'un guide méthodologique de référence pour les experts chargés de mettre en œuvre l'AMC. L'outil AMC permet la prise en compte de bénéfices non monétarisés et l'analyse de mesures autres que celles issues de la protection hydraulique. 2010 a lancé le

ACTIONS TECHNIQUES (SUITE)

projet et organisé les missions des différents partenaires. 2011 sera consacrée à la réalisation des travaux de fond ; enfin, 2012 verra la rédaction définitive du cahier des charges et du guide méthodologique.

■ Résilience des services et plan de continuité des activités

La réflexion très pratique sur les plans de continuité des services et des activités des collectivités a progressé par l'accompagnement méthodologique de quatre partenaires : l'Agglomération d'Orléans, les départements du Loiret et du Val-de-Marne et les Grands Lacs de Seine. L'expérience de ces partenaires a été analysée et mise en forme pour déboucher, au début de l'année 2011, sur la publication d'un guide méthodologique : "Les collectivités face au risque inondation : bâtir un plan de continuité d'activité d'un service public". Le CEPRI a proposé un atelier sur ce thème, à destination des départements, à l'occasion de Prévirisq et y a présenté les résultats des travaux en cours.

■ Réduction de la vulnérabilité des entreprises

Le CEPRI a achevé ses travaux de retour d'expérience sur des démarches en cours (sur la Loire et le Rhône notamment) et poursuivi l'accompagnement de certaines collectivités désireuses de s'engager dans de telles démarches (EPTB Charente, SIARCE, IIBRBS,...). L'expérience collectée, analysée et mise en forme, fera l'objet d'une publication au début de 2011.

■ Élaboration d'un référentiel technique d'adaptation des logements existants au risque d'inondation

En juin, le CEPRI a publié un guide méthodologique "Le bâtiment face à l'inondation, diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité" et le rapport "Un logement zéro dommage face au risque d'inondation est-il possible ?". Le CEPRI a souhaité approfondir les réflexions ayant conduit à produire ces documents, en particulier la liste d'une quarantaine de mesures d'adaptation du logement

en zone inondable et réussi à mobiliser la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du MEDDTL pour développer un référentiel technique national de rénovation à destination, en particulier, des professionnels du bâtiment. Le CEPRI y participe par l'apport de compléments économiques sur la rentabilité des mesures et par une enquête sur les attentes des professionnels utilisateurs. Ce projet a été jugé suffisamment novateur pour être inscrit dans le Plan submersions rapides (PSR), né des événements de Xynthia et du Var en 2010. Il devrait aboutir avant la fin de l'année.

■ Réserve communale de sécurité civile

Le CEPRI, en partenariat avec le Conseil général du Loiret, la ville d'Orléans, la Région Centre, l'EPTB Charente et la Direction de la sécurité civile, a initié en 2009 et achevé en 2010 un recueil et une analyse d'expériences concrètes auprès de 15 communes ayant mis en œuvre une réserve communale de sécurité civile. Il a élaboré un guide méthodologique à destination des élus locaux qui souhaiteraient mettre en place une réserve communale de sécurité civile sur leur territoire, à paraître début mars 2011.

■ Publication d'un second guide sur les digues de protection contre les inondations

L'année 2010 a vu s'achever le travail mené depuis mars 2007 sur la mise en œuvre de la réglementation concernant la sécurité des digues de protection contre les inondations, avec deux résultats concrets :

- un nouveau guide du CEPRI intitulé : "Les digues de protection contre les inondations - la mise en œuvre du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007", il rend compte des problématiques juridiques nombreuses rencontrées dans le domaine de la gestion des digues, présente un certain état des lieux de la gestion des digues en France, illustré avec des exemples de situations concrètes recueillis au cours d'entretiens avec des

acteurs de terrain, et formule des recommandations adressées aux différentes structures gestionnaires ;

- un séminaire de clôture, réunissant fin mars les nombreux acteurs de terrain sollicités tout au long du projet, collectivités territoriales et services de l'État, pour partager les recommandations concernant les questions majeures de propriété, de responsabilité, de maîtrise d'ouvrage et de financement, et les soumettre à un groupe de parlementaires volontaires pour étudier la nécessité de faire évoluer la réglementation pour répondre aux défis de renforcement des digues dans les années à venir.

Fort de cette expérience, le CEPRI s'est lancé dans le suivi des structures gestionnaires qui entreprennent de se conformer à cette réglementation nouvelle, en réalisant notamment l'étude de dangers de leur digue, afin de voir quelles peuvent être les difficultés rencontrées. Le rôle de la nouvelle réglementation sur les digues et son impact sur l'action des collectivités ont été au centre de l'atelier que le CEPRI a préparé et animé lors de Prévisq et que Daniel Marcovitch a présidé en présence de François Kosciuscko-Morizet. Le président du CEPRI est intervenu sur ces questions lors de l'atelier organisé par l'AMF, au cours de son congrès 2010, sur la propriété des digues et la maîtrise d'ouvrage liée à leur gestion.

■ **Constitution d'un groupe de travail, composé de parlementaires, sur le sujet de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations (digues)**

Les missions d'enquête mises en place par le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat à la suite de Xynthia, devant chacune aborder tout ou partie des questions qui étaient soulevées au groupe de travail, ce dernier s'est constitué en juin avec une vingtaine de parlementaires volontaires, sollicités par le CEPRI et ses partenaires. Il s'est réuni le 7 juillet sur la problé-

matique générale des ouvrages de protection ; le 10 novembre 2010 sur les solutions juridiques pour régler la propriété des ouvrages dits "orphelins" et la détermination d'un interlocuteur unique pour "un ensemble cohérent de digues", là où il n'existe pas à ce jour de propriétaire ou de gestionnaire capable d'assurer la gestion quotidienne de ces digues ; puis, le 18 janvier 2011, pour finaliser la position sur les trois scénarios résultant des travaux du CEPRI, aborder la question du financement et produire un rapport final qui sera transmis au gouvernement et au Parlement avant la mi-mars 2011.

■ **Déchets post-inondation**

Le travail pilote initié en 2009 avec l'Agglomération d'Orléans et le GEIDE s'est poursuivi en 2010. Le groupe de travail, constitué de représentants de l'État et des collectivités, a permis de valider, sur la base du travail du CEPRI, les contours d'une méthodologie permettant de planifier la gestion de ces déchets afin de proposer, à terme, un dispositif ad hoc local.

Le CEPRI a proposé à l'ADEME d'enrichir le travail en mettant au point une méthode d'élaboration de plans de gestion et en sensibilisant les collectivités territoriales à la thématique des déchets post-inondation.

Le CEPRI, avec ses partenaires, a identifié un élément clef de cette problématique : la quantification des déchets potentiellement produits par une inondation. C'est le point de départ de toute anticipation et planification pour les gestionnaires du territoire. Pour apporter des solutions aux collectivités, le CEPRI, avec l'Université de Marne-la-Vallée, a élaboré un projet de recherche pour l'établissement d'une méthode d'évaluation et de caractérisation des déchets post-inondation, en réponse à un appel à projets de l'Établissement public Loire. Ce projet a reçu l'avis favorable du comité scientifique du Plan Loire Grandeur Nature.

■ **Adaptation comportementale des populations habitant en zone inondable face au risque inondation**

Il est possible, à travers une démarche d'adaptation comportementale des populations habitant en zone inondable, de réduire fortement les impacts matériels et psychologiques d'une inondation. La ville d'Orléans, en partenariat avec le CEPRI, développe une formation pour limiter les conséquences négatives d'une inondation sur la "sphère personnelle" de ses employés habitant en zone inondable.

Pour accompagner cette démarche et faciliter la diffusion des bonnes pratiques qui ressortiront de l'expérience de la ville d'Orléans, le CEPRI, avec l'Université de Nîmes, a élaboré un projet de recherche visant à évaluer l'impact de cette formation sur les personnes en bénéficiant. Intitulé "Évaluation d'une démarche d'adaptation comportementale d'une population face au risque d'inondation : mise en évidence des facteurs de réussite et des impacts psychologique et social", il a reçu un avis favorable de la part du conseil scientifique du Plan Loire Grandeur Nature.

■ **Questionnements juridiques particuliers**

- La gestion des digues : la notion de propriétaire, de gestionnaire, de responsable des ouvrages de protection contre les inondations ; divers outils financiers dans le cadre du groupe de travail des parlementaires : Fonds de prévention pour les risques naturels majeurs (Fonds Barnier), taxes foncières sur le bâti et le non-bâti des collectivités, redevance pour service rendu et impôt,
- les mécanismes d'acquisition amiable, d'expropriation dans le contexte post-Xynthia,
- la responsabilité du maire dans la prévention du risque d'inondation,
- la responsabilité des constructeurs (en particulier décennale),
- la protection des espaces agricoles et naturels périurbains (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).



RELAIS DES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUPRÈS DES INSTANCES NATIONALES ET EUROPÉENNES

RELAIS DES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS

Le CEPRI a suivi l'élaboration des décrets de la loi Grenelle 2 (LENE) et a pu exprimer un avis lors de leur présentation au COPRNM.

Le CEPRI a apporté des contributions pragmatiques au groupe de travail du COPRNM que préside Éric Doligé pour fonder les bases de la stratégie nationale qui sera élaborée fin 2011, à partir d'analyses de situations européennes et des démarches conduites à ce jour en France.

Après une forte contribution à la rédaction du cahier des charges PAPI, début 2010, le CEPRI a relayé l'importance de la consultation lancée par l'État auprès de l'ensemble des membres de son réseau et a sensibilisé les associations nationales sur la labellisation de ces futurs projets.

À l'occasion du Plan submersions rapides (PSR), le CEPRI a suggéré un travail spécifique sur la gouvernance nationale pour considérer les collectivités au premier des parties prenantes concernées par la directive (pour reprendre les termes de la loi Grenelle 2). Deux réunions avec les associations nationales ont été organisées par l'État et relayées par le CEPRI, les 14 juin et 22 octobre. Elles ont permis un travail entre l'État et les associations nationales de collectivités sur le plan, sa gouvernance et la nécessaire concertation que l'État doit conduire avec les collectivités.

Le CEPRI a continué à être présent dans la démarche Écocités, participant aux ateliers organisés par certaines d'entre elles, ainsi qu'à la journée nationale Écocités du 19 octobre. Il a proposé une approche de la prise en compte de l'inondation comme facteur d'innovation dans l'aménagement du territoire, sous forme d'un document de travail de 4 pages soumis aux partenaires.

La rencontre du président du CEPRI avec le secrétaire d'État, Benoist Apparu a conduit le CEPRI à représenter les collectivités concernées par les inondations dans les groupes de travail sur "l'urbanisme de projet" et à participer à deux réunions de deux de ces groupes. Un document de travail CEPRI a été soumis au groupe "mise en œuvre opérationnelle des projets d'urbanisme" concernant la prise en compte du risque d'inondation au sein des projets d'urbanisme.

Le CEPRI a été retenu comme expert européen à deux occasions : lors de la réunion du WGF (groupe de travail des États membres sur la directive inondation), portant sur les outils d'évaluation des risques puis dans le cadre du projet de recherche du FP7 "ConHaz-Net" explorant l'évaluation économique des risques naturels et les critères permettant l'aide à la décision sur ce thème majeur.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

■ Participations à des groupes de travail

- Participations ou sollicitations à titre d'expert dans différents projets européens : Floodprobe, FRC, SMARTTEST, RESILIS, AMICE, CAPHAZ-net, CONHAZ-net.
- Poursuite de la participation au groupe de travail Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au Ministère de l'Écologie sur la construction en zone inondable en Île-de-France.
- Comité de pilotage de l'étude sur les formes urbaines durables et résilientes à l'inondation (agence d'urbanisme d'Orléans).
- Journée locale d'échanges sur les résultats de l'étude EGRIAN (Nevers).
- Présence au groupe de travail sur la mise en œuvre de l'Évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI).
- Clôture du groupe de travail juridique Direction générale de la prévention des risques (DGPR) au Ministère de l'Écologie sur le contenu des PPRN.
- Participation au comité de pilotage "organisation du salon Prévisiq" aux côtés de l'IBRBS.
- Accompagnement du SIARCE dans l'organisation de journées de formation des élus sur la prévention des inondations (4 soirées d'information).
- Présence à la semaine de l'eau du Conseil général de Gironde : intervention en séance plénière finale.

■ Une nouvelle organisation de l'association

8 membres permanents

[Nicolas-Gérard Camphuis](#) (dès la création),
directeur

[Nicolas Bauduceau](#) (en poste depuis le 16 août 2007),
directeur adjoint, méthodes et pratiques de prévention

[Stéphanie Bidault](#) (en poste depuis le 1^{er} février 2007),
directrice adjointe, secrétariat général et relations presse

[Julien Jadot](#) (en poste depuis le 17 mai 2010),
chargé de mission, vulnérabilité

[Rodolphe Pannier](#) (en poste depuis le 9 mars 2009),
chargé de mission animation et réseaux de partenaires

[Véronique Mignon](#) (en poste depuis le 17 mai 2010),
chargée de projets, enjeux et dommages

[Anne-Laure Moreau](#) (en poste depuis le 1^{er} octobre 2008),
chargée de projets, affaires juridiques

[Valérie Griffon](#) (en poste depuis le 22 novembre 2010),
assistante de direction

3 départs en 2010

[Adrien Paget](#) (30 avril 2010), chargé de projets en CDD,

[Anne Bournot](#) (7 mai 2010), chargée de mission,

[Élisabeth Noorman](#) (10 décembre 2010), assistante de direction.

RAPPORT FINANCIER

■ L'année 2010 est caractérisée par :

- une progression des cotisations des membres passant de 26 à 45 k€ et l'apparition des premières cotisations pour le réseau des porteurs de PAPI ;
- une augmentation des subventions qui passent de 499 à 570 k€ ;
- un report de fonds dédié pour l'année 2011 à hauteur de 20 k€ ;
- un bilan positif à hauteur de 114 k€, qui permet de combler dès 2010 le déficit accepté en 2009 à hauteur de - 63 k€ et de porter le fonds associatif à hauteur de 262 k€, soit 5 mois d'exercice, taux normal pour une association afin de faire face aux obligations réglementaires et au financement de ses actions.

■ Montants des conventions d'activité 2010

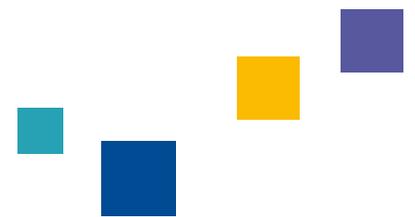
Conseil général du Loiret	165 000
MEEDTL (CPO 570)	20 000
MEDDTL (DGALN/DGPR/CGDD 2010)	183 000
Région Centre	50 000
Agglomération Orléans Val-de-Loire	50 000
IIBRBS - Grands Lacs de Seine	47 000
Ministère de l'Intérieur (DSC)	15 000
Ville d'Orléans	15 000
EPTB Charente	10 500
SMBVAS	9 682
ADEME	5 200
CG 33	200
Total	570 582

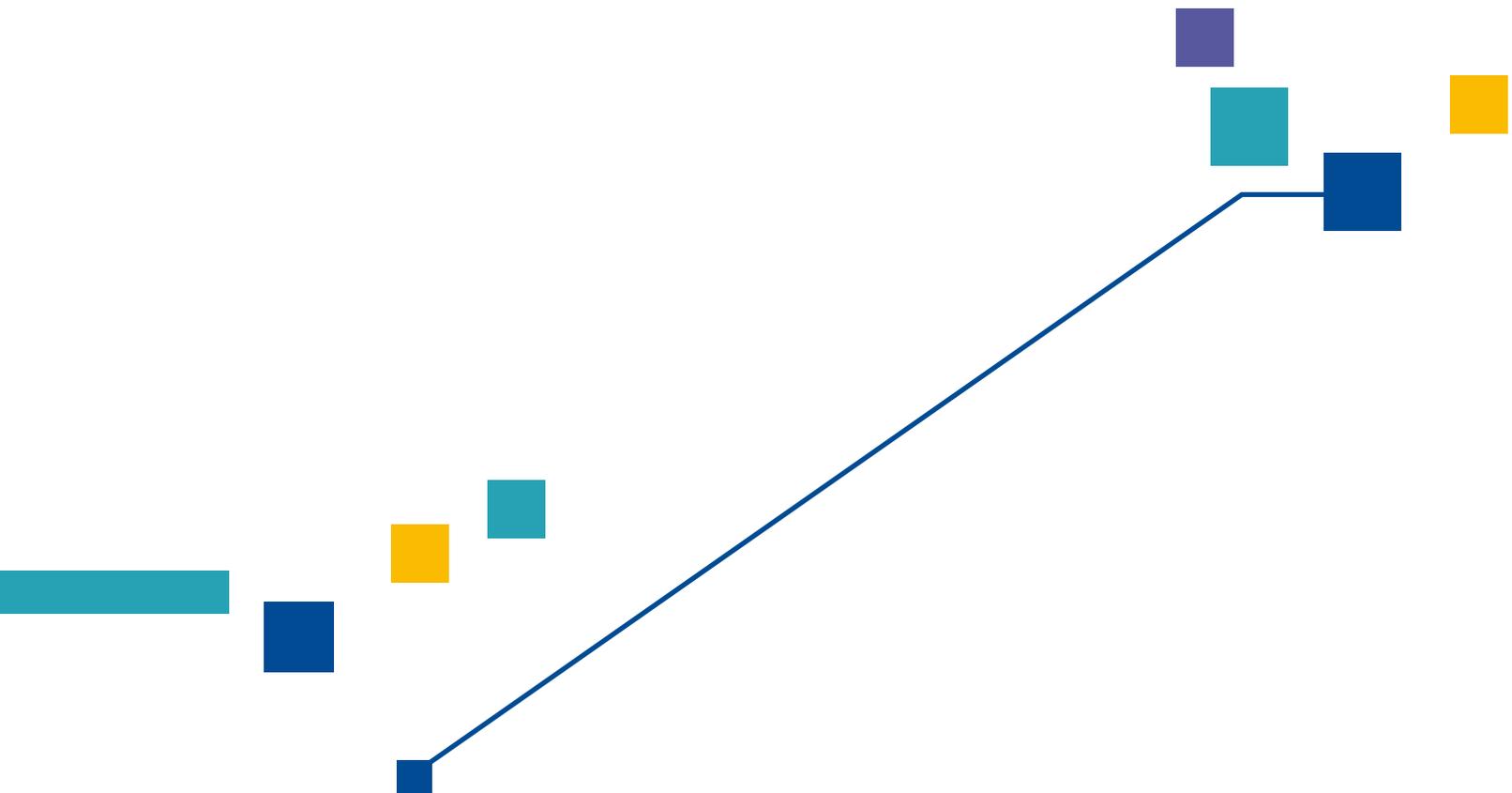
Les cotisations de membres atteignent 45 K€ et les adhésions au réseau PAPI 7 K€.

■ Tableau récapitulatif 2010 (avec comparatif 2009 et 2008)

Produits (k€)	2010	2009	2008
Cotisations membres	45	26	16
Subventions d'activité	570	499	521
Adhésions réseaux	7	0	
Produits exceptionnels		5	11
Autres contributions	2	2	2
Aide au démarrage			180
Total	624	531	730
Report année N-1	107	133	143
Bilan sur l'année	+ 114		+ 193

Charges (k€)	2010	2009	2008
Salaires et charges	506	502	437
Prestations externes	21,5	47	45
Publications, brochures	22,5	18	29
Locations	16	17	7
Frais de déplacements	19	14	17
Colloques et séminaires	3	3	2
Charges exceptionnelles	2	10	
Divers	7	10	10
Total	597	620	547
Report sur année N+1	20	107	133
		- 63	





CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk.